

Protocole d'intervention de debriefing appliqué par l'ARETAF

Qu'est-ce qu'un debriefing ?

Le *debriefing* est un dispositif connu aussi sous l'expression « cellule psychologique ».

Il est destiné aux victimes et aux témoins de chocs traumatiques : braquages, agressions, accidents, catastrophes... Il s'agit d'une prise en charge psychologique brève à l'intention des personnes traumatisées par un incident critique. Le but est de permettre la verbalisation des événements subis et d'agir en prévention sur un stress post-traumatique. C'est aussi activer ses ressources et celles de son réseau relationnel pour continuer à construire son avenir. C'est intégrer le trauma comme une expérience de vie.

La méthodologie générale :

- Entretiens individuels et collectifs. Nous axons sur le collectif en priorité, le groupe étant un environnement protecteur qui aide à amplifier les ressources interpersonnelles.
- Le *debriefing* consiste à **Parler, Pleurer, Prendre** son temps. Un entretien individuel et/ou un groupe de parole peuvent avoir des durées variables.
- L'intervention se veut globalement de courte durée et intensive.

Comment installer une cellule psychologique ?

- Communiquer très rapidement au personnel les objectifs et l'importance de notre intervention dans ces circonstances difficiles, préparer notre venue, programmer les entretiens avec ARETAF. Une personne de l'entreprise doit se charger de coordonner nos interventions sur place (listes, affichages du lieu de la cellule d'écoute etc.)
- Une salle assez isolée doit être mise à disposition pour les entretiens collectifs et les entretiens individuels. Un cadre de confidentialité est posé même si nous faisons un retour global à l'institution, en accord avec les participants, sur des pistes de réflexion ou des orientations envers d'autres professionnels. Ce cadre vaut également pour nous vis-à-vis de l'institution (confidentialité vis-à-vis de l'extérieur).
- L'intervention tient compte des différents niveaux hiérarchiques. Nous réintroduisons dans cet accompagnement de la personne le ou les chefs de service et le collectif professionnel.
- Nous tenons compte également des instances telles que le CHSCT et/ou d'autres de même que des professionnels concernés tels que l'infirmière d'entreprise ou le médecin du travail.
- Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire et nous pouvons réorienter les personnes vers le médecin traitant, du travail, psychothérapeutes, psychiatres, autres intervenants.
- Nous incitons à la mobilisation de l'entourage socio familial de la personne.

4 ETAPES

1 — Jour J « Soins immédiats » (de 0,5 à 1 jour) : Lorsque l'événement survient.

2 — J + 2 ou 3 = « Soins post-immédiats »

3 — J + 8 « Soins à court terme »

4 — J+30, « Les soins à moyen terme »

Les intervenants :

Ce sont des psychologues, thérapeutes spécialisés en gestion de crise. Sollicités depuis une vingtaine d'années pour ce type d'intervention, nous sommes reconnus pour cette compétence par l'inspection du travail, la CARSAT et la médecine du travail. Notre méthodologie est construite à partir d'éléments théoriques sur le traitement des situations post-traumatiques et d'expériences variées : agressions de chauffeurs, de travailleurs sociaux, d'agents d'accueil, suicides sur le lieu de travail, en milieu scolaire, accidents de la route.

Quels bénéfices pour les salariés et les entreprises ?

- Prise en compte du vécu des salariés et libération de la parole.
- Canalisation des émotions et prévention des effets post-traumatiques.
- Mobilisation des ressources individuelles et collectives.